

Procès-verbal du COSP/COPIL
Salle du Conseil le jeudi 1^{er} septembre 2022
Sous la présidence du Doyen Xavier LATOUR

Etaient présents : M. le Doyen LATOUR, E. MOUIAL, M. LATINA, K. DEHARBE, O. VERNIER, T. MARTEU, A. MILLET DEVALLE, P. LUPPI, G. LERAY, S. BRICCA, M.O DIEMER, J-C MARTIN, P. TÜRK, M. TELLER, C. VALLAR, M. MEZAGUER, C. PINA, E. WALLISER, A. SARADJIAN, G. MASSE, H. GOUDINEAU, B. THERACHE, R. CHABBERT.

Avaient donné procuration : M. OUAKNINE, F. GHELFI, A. TRESCASES, Y. STRICKLER, J. S. BERGÉ, G-C GIORGINI

Etaient absents non représentés : L. PINEAU, U. MAYRHOFER, L. ANTONINI COCHIN, M. GUERRINI, G. GOIRAN, M. BASSI, F. BELLONE, J. DEBACKER, Y. RUMPALA, Y. BRAHMI, L. CORRADI.

Etaient présents à titre consultatif : S. MACCAGNAN, Directrice des études, R. BOURGET, Professeur en Droit public, M. ORTOLANI, Professeur en Histoire du droit et des institutions, P. M. LE CORRE, Professeur en Droit privé et sciences criminelles, E. LE CORRE BROLY, MCF HDR Droit privé et sciences criminelles, L. REDFERN, Coordinatrice section langue, E. DUCHEZ, Chargée de communication, S. NAIZOT, Responsable Bureau Relations internationales, E. COUET, Responsable service financier, E. MOULIN, Chargée d'orientation et d'insertion professionnelle, J. COLLEONI, Suppléante BU, C. BRULEY, responsable pôle LASMS, A. LÉZÉ, Assistante du Doyen.

Début de séance à 14h00

1) Informations de l'équipe décanale

- Nous accueillons la nouvelle responsable de la bibliothèque du campus, Madame Caroline BRULEY
- Au sein du service de scolarité, Madame Delphine ALASSIA remplace Madame Acha TRINIDAD au sein du service de scolarité dans l'accompagnement des étudiants en situation de handicap.
- Madame Maria Eugenia ALVAREZ rejoint l'équipe des Relations internationales.
- Madame Sandrine HEINTJE travaillera à mi-temps au service financier et à mi-temps à l'Ecole doctorale.
- Nous recrutons à partir de début octobre, Madame Raïka DAUMAS, au service du personnel.
- Madame Astou LECCIA vient de nous rejoindre au service Relations entreprises et alternance.
- Nous avons, également, le plaisir d'accueillir Elisabeth WALLISER, nouvelle directrice de l'IAE.

- Le prochain COSP/COPIL aura lieu le lundi 17 octobre à 14h.

- Nous organiserons des élections partielles (dématérialisées) le 16/17 novembre pour renouveler les élus étudiants ainsi que les élus du COSP pour 2 sièges (remplacement du siège de Monsieur Antoine GAZANO et du siège de Christine COURTIN)
- Les élections pour le renouvellement de deux élus au CAC, collège A (Professeur), auront lieu le 22 septembre (dépôt des listes au plus tard le 12 septembre).

POINT TRAVAUX

- Un petit retard dans le démarrage des travaux à la BU est prévu. Le début des travaux aura lieu le 3 ou 10 octobre. La BU sera donc normalement ouverte jusqu'au 20 septembre.
- Le démarrage des travaux dans la partie extension du bâtiment principal est toujours prévu pour le 26 octobre.

Ces informations sont régulièrement mises à jour sur le site internet de la Faculté qui doit rester pour tous la source d'informations

- Notre campus a obtenu 97000 euros supplémentaires pour de l'équipement audiovisuel suite à un appel à projet. Nous équiperons l'amphithéâtre BOULVERT (200) d'un nouvel écran ainsi que d'un nouveau vidéoprojecteur haute luminosité.
Les amphithéâtres Renucci et Bonnacarrère seront dotés d'un équipement bimodal.
La salle du Conseil sera équipée d'un nouvel écran beaucoup plus grand ainsi que d'un nouveau système de captation et de diffusion adapté à la salle.
- Le bâtiment principal est maintenant entièrement sous couverture du nouveau WIFI. Nous attendons encore des dates pour la couverture WIFI de la Villa Passiflores et de la bibliothèque universitaire.

1) Evolution du Master DED

Prise de parole de Madame Emmanuelle LE CORRE-BROLY, MCF Droit privé et sciences criminelles.

En 2008 a été créé le Master 2 Droit des entreprises en difficulté. Une nouvelle mention, Master Administration et liquidation des entreprises en difficulté s'est ouvert en 2017. Le Master 2 Droit des Entreprises en difficulté est actuellement rattaché à la mention Droit privé du laboratoire CERDP. Les enseignements du M2 DED et du M1 ALED sont intégralement mutualisés. L'objet est donc de rattacher le Master 2 DED à la mention ALED et non plus à la mention Droit privé.

Le conseil scientifique et pédagogique ainsi que le comité de pilotage approuvent à l'unanimité, le rattachement du Master 2 DED à la mention ALED.

2) Point année préparatoire

Prise de parole de Stéphanie MACCAGNAN, Directrice de études.

Le taux d'échec, au niveau national, est très important en Licence. Chaque année un grand nombre d'étudiants quitte l'Université sans aucun diplôme. Chaque Université a été amenée à mettre en place un plan de réussite en Licence.

Il y a 4 ans, la Faculté de Droit et de science politique a instauré l'année préparatoire. Parallèlement, au sein de l'Université et dans chaque composante, des référents orientation et suivi pédagogique sont disponibles. Nous avons fait le choix, pour cette année préparatoire, de nous adresser aux étudiants qui ont un profil fragile. Ce sont des étudiants issus des filières professionnelles et techniques.

Les enseignants proviennent des lycées, notamment pour le cours de français, anglais, culture générale ainsi qu'histoire et philosophie. Les cours de soutien méthodologique sont encadrés par des chargés de TD.

Les étudiants sont dans l'obligation de valider cette année préparatoire avant de passer en première année.

Nous avons réalisé des statistiques afin de faire le point sur le devenir de ces étudiants acceptés en année préparatoire : **Cf powerpoint.**

Nous avons en face de nous des étudiants qui veulent faire des études, qui ont la volonté de réussir et qui ont des capacités mais, qui pour une multitude de raisons, ne peuvent pas réussir.

Grâce au travail réalisé avec le bureau d'information et d'orientation, des solutions pour les étudiants en difficultés ont été trouvées, notamment des places en BTS, afin qu'ils puissent poursuivre leurs études et intégrer par la suite le monde du travail.

Le taux d'inscription pour chaque année est très fluctuant. Cette année, une cinquantaine d'étudiants sont inscrits.

Prise de parole du Doyen, Xavier LATOUR

Nous devons nous poser deux questions :

- Doit-on maintenir le dispositif malgré la stagnation des effectifs (voire leur baisse) de cette formation et des réussites en nombre limité en L1 et L2 ? Si nous maintenons cette formation, ne faudrait-il pas repenser ou évaluer la maquette afin d'y apporter des ajustements ?

Nous remercions Stéphanie MACCAGNAN, Elodie MOULIN et Joëlle GOUDINEAU ainsi que l'équipe pédagogique pour leur énorme investissement au sein de cette formation.

3) Convention pour la création d'un partenariat d'échanges avec l'Université de Ramkhamhaeng en Thaïlande.

Prise de parole de Stella NAIZOT, responsable du bureau des relations internationales.

Nous souhaitons mettre en place un partenariat avec l'Université de Ramkhamhaeng à Bangkok, ce partenariat permettrait des échanges universitaires pour la mobilité étudiante et enseignante. Les étudiants seraient accueillis à Ramkhamhaeng avec des frais d'inscription payés à UCA. Les crédits obtenus sur place sont reconnus à Nice. Nous avons prévu 5 places par an.

En ce qui concerne la mobilité enseignante, ces derniers pourront faire cours à l'Université ou faire des conférences à la Cour administrative suprême afin d'apporter leur savoir aux magistrats thaïlandais.

En retour, nous accueillerons des étudiants ainsi que des juges qui souhaitent faire un doctorat français.

Cette Université accueille plus de 600000 étudiants. Il s'agit de la plus grande université publique du pays, qui jouit d'une réputation mondiale en matière d'excellence académique. Elle est l'une des rares universités accréditées par le système éducatif des Etats-Unis.

La convention sera valable 5 ans et elle s'inscrit dans une stratégie de développement de partenaires qui enseignent en anglais.

Nous avons effectivement besoin de places supplémentaires pour les étudiants qui s'inscriront dans la double licence de Droit franco-anglais car la troisième année prévoit une mobilité et, pour l'instant, nous n'avons pas assez de places chez les partenaires qui enseignent en anglais.

Le conseil scientifique et pédagogique ainsi que le comité de pilotage approuvent à l'unanimité la convention pour la création d'un partenariat d'échanges avec l'Université de Ramkhamhaeng en Thaïlande.

4) Convention pour la création d'un partenariat d'échanges avec l'Université Santo Tomas en Colombie

Prise de parole Renaud BOURGET, Professeur de Droit Public

Santo Tomas est une grande Université, la plus ancienne en Colombie car elle a été fondée en 1580. C'est une Université qui compte 35000 étudiants dont 1000 étudiants et 63 enseignants en Droit. Nous avons reçu le Recteur de l'Université l'an dernier. 5 places sont disponibles pour les étudiants de Licence 3, Master 1 et Master 2. Les enseignements sont en espagnol.

Le conseil scientifique et pédagogique ainsi que le comité de pilotage approuvent à l'unanimité la convention pour la création d'un partenariat d'échanges avec l'Université Santo Tomas en Colombie.

5) Convention pour la création d'un partenariat d'échanges avec la Pontificia Universidad Católica au Pérou

Prise de parole Renaud BOURGET, Professeur de Droit Public

Il s'agit de l'Université pontificale du Pérou. Les années universitaires commencent en janvier. Il y a 32000 étudiants et 535 enseignants-chercheurs habilités par le système national de recherche. La Faculté de Droit compte 2354 étudiants en Licence (formation en 5 ans). C'est une très grande Université avec des enseignants reconnus. Les recherches et les enseignements sont de très haut niveau. Plusieurs enseignants sont francophiles.

Le conseil scientifique et pédagogique ainsi que le comité de pilotage approuvent à l'unanimité la convention pour la création d'un partenariat d'échanges avec la Pontificia Universidad Católica au Pérou.

6) Modification de la procédure d'attribution des bourses d'excellence « SFRI »

Procédure d'attribution de bourses d'excellence « SFRI » au bénéfice d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans les Masters 1 et 2 relevant de l'École Universitaire de Recherche LexSociété

Dans le cadre du dispositif « Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence » (SFRI), dont Université Côte d'Azur a été lauréate, l'EUR LexSociété bénéficie d'une enveloppe budgétaire pour financer des **bourses d'excellence** pour ses étudiantes et étudiants inscrits en Master, sur la période de juin 2020 à juin 2029.

L'EUR LexSociété souhaite faire bénéficier de ce financement certains de ses étudiants de Master ayant un très bon niveau académique.

Les principes et règles suivants sont retenus :

Admissibilité :

- Tous les étudiants ayant obtenu leur licence ou master 1 (ou diplômes équivalents) dans une université française (y compris Université Côte d'Azur) ou étrangère (UE ou hors UE) sont éligibles. Il n'y a pas de condition de nationalité.
- Seuls les étudiants inscrits dans un M1 ou un M2 porté par l'EUR Lexsociété pourront percevoir la bourse.

Candidature :

- Une campagne d'appel à candidature sera organisée chaque année une fois les sélections en M1 et M2 effectuées.
- Le dossier de candidature sera constitué des pièces suivantes :
 - CV
 - Relevé de notes des trois années de licence, et le cas échéant de Master 1
 - Une lettre de motivation présentant leur projet académique et professionnel.

Principes et conditions d'attribution

- Une commission composée du directeur de l'EUR LexSociété, de la directrice-adjointe en charge de la pédagogie, d'un des deux co-délégués aux RI, du directeur administratif et de la responsable du BRI, étudiera les dossiers de candidatures. Le directeur de l'EUR, qui préside cette commission, est libre d'inviter toute autre personne dont la présence peut s'avérer utile.
- Les deux critères principaux seront :
 1. la qualité du dossier académique (démontrant l'obtention d'une moyenne générale de 15/20 sur l'ensemble de la licence ou sur l'année de Master 1)
 2. la cohérence et la qualité du projet

La situation financière des candidats pourra être prise en compte sans pour autant constituer un critère déterminant.
- Les propositions de la commission seront soumises au vote du COSP et du COPIL de l'EUR.

Caractéristiques de la bourse :

- Le montant attribué est fixe : 600€/mois sur une durée de 10 mois.
Pour les étudiants étrangers en mobilité entrante, la durée est de 5 mois pour une mobilité d'un semestre et de 10 mois pour une mobilité d'une année.
- La bourse sera **suspendue** en cas d'absence répétée et injustifiée de l'étudiant soit en cours, soit en travaux dirigés, soit aux examens.
La bourse pourra être **retirée** en cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement.

Le conseil scientifique et pédagogique ainsi que le comité de pilotage approuvent à l'unanimité la Procédure d'attribution de bourses d'excellence « SFRI » au bénéfice d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans les Masters 1 et 2 relevant de l'École Universitaire de Recherche LexSociété.

7) Renouvellement de la convention de partenariat pédagogique et de recherche avec la DDFIP

Prise de parole du Professeur Philippe LUPPI

La convention a débuté en 2018 et c'est un renouvellement qui est présenté aujourd'hui. Cette convention nous a permis de créer 4 à 5 nouveaux contrats d'alternance tous les ans. Nous avons également mis en place des heures supplémentaires directement payées par l'administration fiscale, de ce fait, le volume horaire en droit fiscal a augmenté de 4h et plusieurs autres Masters ont pu être ajoutés à la convention afin de bénéficier des enseignements.

Le conseil scientifique et pédagogique ainsi que le comité de pilotage approuvent à l'unanimité le renouvellement de la convention de partenariat pédagogique et de recherche avec la DDFIP.

8) Bilan 2021/2022 des activités du Bureau d'Information et d'Orientation du campus Trotabas

Prise de parole d'Elodie MOULIN, Chargée d'orientation et d'insertion professionnelle

Elodie MOULIN remercie tout d'abord l'équipe décanale, l'ensemble des enseignants-chercheurs et personnels de la Faculté pour l'accueil qui lui a été réservé mais elle les remercie également pour leur efficacité et leur professionnalisme ce qui lui a permis de fournir un travail de qualité.

Présentation du bilan : cf Powerpoint

Le présentation Powerpoint ainsi que le bilan détaillé seront prochainement transmis par mail à toute l'équipe enseignante.

9) Versement d'une cotisation spéciale à la Clinique juridique Nice Côte d'Azur

Dans le cadre de la convention de partenariat avec l'association Clinique juridique Nice Côte d'azur, nous prenons en charge les frais d'assurance responsabilité d'une hauteur de 511 euros.

Le conseil scientifique et pédagogique ainsi que le comité de pilotage approuvent à l'unanimité le versement d'une cotisation spéciale à la Clinique juridique Nice Côte d'Azur. (Monsieur Saradjan Alexandre, actuel vice-président de l'association, ne prend pas part au vote).

La séance est levée à 11h15

Doyen Xavier LATOUR

